

Le journal des Belges à l'étranger

Fondateur depuis 1967 :
Hugues du Roy de Blicquy

n° 317 bimestriel NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2021

ÉDITO

Farewell 2021



La découverte d'un nouveau variant du Covid-19 en Afrique du Sud n'a pas manqué d'affoler les nations aux quatre coins du monde. Toute l'année 2021 nous a fait entrevoir, quelques

fois un avenir plein d'optimisme et ensuite, celui-ci s'est avéré miné par un certain nombre de problèmes planétaires des plus complexes tels que les différentes vagues de la pandémie et le réchauffement climatique.

C'est une des raisons pour lesquelles, nous ne serons pas attristés de dire adieu à cette année 2021 si catastrophique.

Cela n'empêchera nullement l'UFBE de continuer à croire en ses projets et à agir pour aider ses membres.

Durant cette année, nous avons fait de notre mieux pour venir en aide à nos concitoyens des pays lointains qui voulaient rentrer en Belgique malgré les restrictions imposées. Je rappelle à cette occasion que nos postes diplomatiques, ambassades ou consulats généraux, ont la volonté d'aider et de conseiller tous les citoyens, mais il ne faut pas oublier de les contacter. Je rappelle aussi que l'UFBE est complémentaire de ces postes diplomatiques et sera toujours un intermédiaire et facilitateur de solutions.

En ce qui concerne nos projets, nous continuons à avancer vers une modernisation indispensable; après la mise à niveau de notre informatique, nous allons déménager, passant du Quartier Européen à Auderghem (Avenue G. Poels n° 8 à 1160 Brussels).

Ce déménagement s'effectuera en ce mois de décembre. Ce sera aussi une occasion de nous réorganiser de façon plus efficace, tout en tenant compte des restrictions du moment.

En cette fin d'année, j'en profite pour, au nom de toute l'équipe de l'UFBE, vous souhaiter à tous, de joyeuses fêtes de fin d'année et déjà une Bonne et Heureuse Année 2022; qu'elle vous garde tous en parfaite santé.

Christian M Bauwens, Président

FRANCE – CONVENTION FISCALE AVEC LA BELGIQUE

Enfin la nouvelle convention !

Les négociations avaient commencé il y a 30 ans. La convention actuelle datant de 1964 soit depuis 57 ans était la plus ancienne des 91 conventions signées par la Belgique.

Les négociations pour la modification ont commencé en 1994, elles ont abouti le 11 novembre 2021 par un nouveau projet qui entrera en vigueur quand les 6 Parlements belges et le Parlement français auront ratifié le nouveau texte soit dans environ 3 ans en novembre 2024.

Rien ne change pour les pensions de salariés et indépendants.

L'art 17 consacré aux pensions dit :

« sous réserve des dispositions du paragraphe 2 de l'art 18, les pensions et autres rémunérations similaires payées à un résident d'un Etat contractant au titre d'un emploi antérieur ne sont imposables que dans cet Etat ».

L'art 18 « fonctions publiques » prévoit au paragraphe 1a que les salaires, traitements et autres rémunérations payées (à un fonctionnaire) par un Etat contractant ou par l'une de ses subdivisions politiques ou des collectivités locales ou territoriales ne sont imposables que dans cet Etat.

Le paragraphe 1b prévoit l'imposition par l'autre Etat si les services rendus dans l'autre Etat en possède la nationalité sans en posséder la nationalité du premier Etat.

Le paragraphe 2 a dit que malgré les dispositions du paragraphe 1a les pensions payées par un Etat contractant ne sont imposables que dans cet Etat.

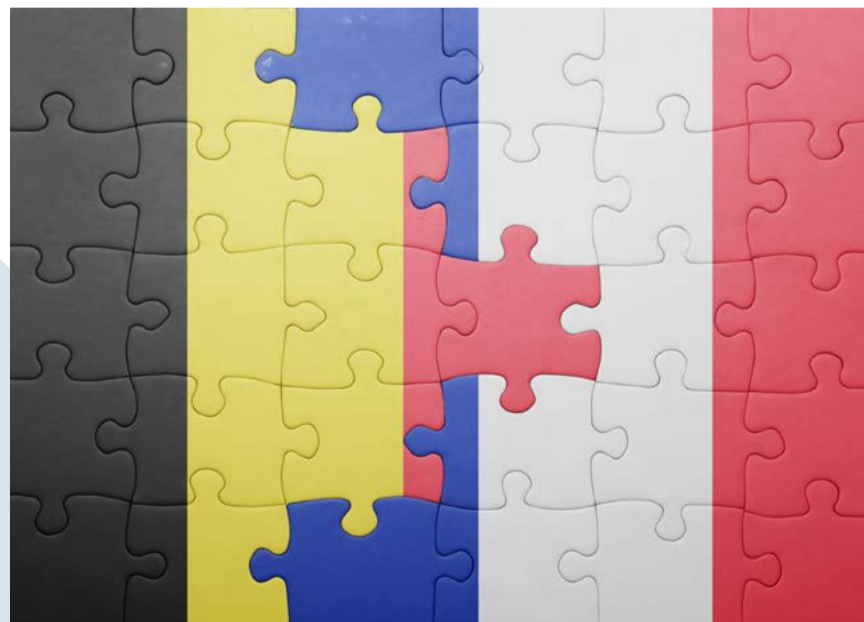
Le paragraphe 3 de l'art 18 précise que les rémunérations et pensions des organismes publics exerçant une activité industrielle ou commerciale.

1. Rien ne change pour les pensionnés de la SNCB et de la Régie des Téléphones.

Le paragraphe 3 de l'art 18 précise que les rémunérations et pensions des organismes publics payées par un Etat contractant (la Belgique) ou l'une des subdivisions politiques ou collectivités territoriales seront considérées comme des salaires ou pensions du secteur privé.

2. Pour le reste d'innombrables modifications ont été apportées à de nombreux autres articles de la convention avec la France.

Nous y reviendrons.



ORGANISATION FIN D'ANNÉE 2021

L'UFBE déménage

Oui, comme nous l'avons annoncé dans le dernier Journal des Belges à l'Étranger, nous sommes obligés de déménager de la rue Joseph II où nous sommes jusqu'à la mi-décembre sans doute.

Nos nouveaux bureaux se situeront à l'Avenue G. POELS, 8 à 1160 Brussels (Auderghem).

Pour nous rendre visite, c'est très facile : vous prenez la ligne n° 5 de métro, direction Herrmann-Debroux et vous descendez à la station DEMEY (15 minutes depuis la Gare Centrale), vous marchez environ 100 mètres dans la même direction que le métro et vous y êtes.

Nous vous y accueillerons avec grand plaisir à partir de janvier 2022.

Nous sommes disponibles par téléphone au 02/217 13 99 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12 h à 16 h ainsi que les mercredis de 10 h à 14 h.

Les permanences téléphoniques fiscales sont toujours organisées les mardis et jeudis de 15 h à 18 h sur un numéro de GSM réservé aux membres.

Notez que les communications téléphoniques pourraient être perturbées durant le courant du mois de décembre lors du transfert entre les deux lieux. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter par email. Le service fiscalité est joignable par email : secretariat@ufbe.be

Pour toutes vos questions sur les cotisations et les abonnements, vous pouvez contacter le service membres : membres@ufbe.be

Pour toutes autres questions : info@ufbe.be

Il est possible d'obtenir des rdv skype, zoom, team sur simple demande.

Les permanences générales en Provinces sont maintenues à Charleroi, Tournai et Namur, vous pouvez obtenir le planning sur simple demande ou sur notre site internet. Les permanences générales à Mons et Liège seront de retour en 2022 sur rendez-vous uniquement. Les dates et coordonnées de ces permanences seront publiées sur notre site internet dans le courant du mois de janvier.

Nos bureaux seront fermés du 24 décembre 2021 au 2 janvier 2022, merci de votre compréhension.

INHUMATION NON-RÉSIDENT BELGE EN BELGIQUE

Est-ce possible ?

C'est possible : Toutefois, vous devrez vous acquitter d'une taxe de non-résident dans la commune où est situé le cimetière.

Pour avoir une idée de cette taxe, contactez le service Cimetière de la commune.

Ces démarches sont réalisées par le pompes funèbres au moment du décès ou avant si la commune l'autorise.



EX-OSSOM

Le nouveau profil de la Sécurité sociale d'outre-mer

Plus que jamais, nous vivons à l'ère du numérique. La crise sanitaire mondiale provoquée par la pandémie de coronavirus nous a imposé de communiquer encore plus à distance. Aussi la Sécurité sociale d'outre-mer a-t-elle souhaité évoluer vers un nouveau profil. Et elle y a mis les moyens: services transversaux et numériques, centre d'expertise composé d'une première ligne et d'account managers, campagne rafraîchissante et utilisation de My e-Box, une boîte aux lettres numérique où peuvent être centralisés, en toute sécurité, des documents officiels.

1. La digitalisation des services est passée à la vitesse supérieure

La Sécurité sociale d'outre-mer a accéléré le rythme de la digitalisation de ses services en introduisant des formulaires électroniques (notamment pour s'affilier et demander des remboursements de soins de santé) ainsi que My e-box. Ces outils répondent au besoin des expatriés de disposer d'un service rapide, sûr et accessible, à tout moment et partout dans le monde.

2. Notre nouveau centre d'expertise: une première ligne et des account managers

Les besoins de nos assurés changent et la Sécurité sociale d'outre-mer a décidé d'y répondre avec une équipe de collaborateurs spécialisés dans les matières pointues de la Sécurité sociale d'outre-mer. Désormais, la première ligne est le point de contact privilégié pour les particuliers. Les employeurs peuvent, quant à eux, s'adresser à deux **account managers**: Alain Claessens et Stef De Bruyn. Ces points de contact répondront à vos questions relatives au système d'assurance de la SSOM, aux différents produits et tarifs, à votre éventuelle affiliation, à des questions pratiques en lien avec votre demande de

pension, à l'état d'avancement de votre dossier, etc.

Envie de savoir ce que notre service « Contact Clients » peut faire pour vous en tant qu'expatrié ou employeur (potentiel)? Contactez donc la Sécurité sociale d'outre-mer par courriel (overseas@onss.fgov.be) ou téléphone (+32 2 509 90 99).

3. Il y a certaines choses dont on peut difficilement se passer.

Avez-vous déjà vu notre nouvelle campagne publicitaire?

Outre nos nouveaux services numériques et notre centre d'expertise, nous sommes également fiers de vous présenter notre campagne. Celle-ci a été élaborée sur la

base d'un vaste audit de communication centré sur la spécificité de nos clients internationaux.

Car il est important pour vous, en tant qu'expatrié, d'entamer votre séjour professionnel à l'étranger avec une protection sociale de qualité. En vous affiliant à la Sécurité sociale d'outre-mer, vous continuez de bénéficier des avantages d'une sécurité sociale ancrée en Belgique.

Vous pouvez ainsi réaliser votre rêve d'aller travailler loin de la Belgique en étant solidement protégé.

Contactez-nous aujourd'hui encore!

Vous êtes sur le point d'aller travailler

comme expatrié en dehors de l'EEE et dans un autre pays que la Suisse et le Royaume-Uni et souhaitez continuer de bénéficier d'une sécurité sociale belge? Vous êtes déjà client chez nous et avez une question à propos de votre dossier personnel? Vous êtes employeur et souhaitez affilier quelques travailleurs?

Contactez-nous par courrier électronique ou par téléphone.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site web

www.securitesocialedoutremer.be et suivez-nous sur Facebook et Instagram.

ONSS SÉCURITÉ SOCIALE D'OUTRE-MER

Il y a certaines choses dont on peut difficilement se passer.

La SSOM assure une couverture sociale aux expatriés qui y sont affiliés et qui travaillent hors d'Europe*.

Contactez-nous à overseas@onss.fgov.be ou +32 2 509 90 99

www.overseassocialsecurity.be

*Espace économique européen (EEE), de la Suisse et du Royaume-Uni.

Notre plan Caméléon va vous en faire voir de toutes les couleurs, à vous de choisir laquelle! Êtes-vous prêt pour votre nouvelle aventure en tant qu'expatriés? Choisissez le pays, Expat & Co s'occupera de votre assurance soins de santé, peu importe la destination.



Les différents systèmes en Europe

En Europe, les soins publics sont répartis en 2 grands systèmes en fonction d'un pays à l'autre: l'un de remboursement partiel (à posteriori) des frais médicaux et l'autre d'accès gratuit (à priori) aux soins uniquement fournis par des prestataires publics.

D'autre part, les assurances maladies privées proposent, en fonction du pays, soit une complémentarité au système de remboursement, soit une alternative pour les consultations et soins chez des médecins privées (assurance à partir du premier euro).

Pour les assurances internationales, un remboursement à partir du premier euro offre partiellement une double couverture avec la mutualité (système de remboursement). Toutefois, une assurance complémentaire peut être envisagée, comprenant des garanties qui varient par pays, mais qui ne peut vous suivre d'un pays à l'autre.

Le plan Caméléon d'Expat & Co, souscripteur en assurances, lancé en 2010 et spécialisé dans des solutions pour les personnes internationalement mobiles (expatriés, étudiants internationaux, voyageurs d'affaires) s'adapte automatiquement au système sous-jacent, en fonction du pays.

Caméléon? Comment ça marche?

L'expatrié, assuré via un système gratuit (à priori) ou n'ayant pas de sécurité sociale, peut obtenir une assurance **Full Cover**, intervenant à partir du 1er €.

En cas de changement de pays vers un système de remboursement, son contrat sera adapté en version Top Up, par simple adaptation de son adresse et rajustement de la prime. Il conserve ainsi ses garanties, qui s'adaptent à sa nouvelle situation. Dans le cas où l'expatrié est tenu de souscrire à un plan offert par son employeur ou à une assurance locale (p.ex. Émirats Arabes Unis, Obamacare), son contrat pourra être mis en **Sleeper** et réactivé lorsqu'il quittera l'assureur local.

Avantages: économie de prime, pouvant aller jusqu'à 60%; gain de temps pour les RH en évitant la recherche d'un assureur

EXPAT & CO

smart insurances

dans chaque pays; assurance continue (évitant ainsi les questionnaires médicaux et exclusions éventuelles à chaque nouvelle souscription); libre choix du médecin/hôpital.

Les autres garanties

Les assurances d'Expat & Co ne couvrent pas seulement les frais médicaux. Elles peuvent aussi vous assurer en assistance expatrié & voyage, accidents privés et/ou professionnels, décès, responsabilité locative et contenu, responsabilité civile privée.

L'avantage pour les membres de l'UFBE:

En tant que membre de l'U.F.B.E, vous bénéficiez d'une réduction. Contactez l'U.F.B.E pour obtenir votre code, pour ainsi faire vos offres et souscrire votre contrat d'assurance online via les différents liens ci-dessous.

Plus d'informations sur les assurances: voyageur de longue durée (tour du monde), étudiants, voyageurs d'affaires, voyageurs dans l'espace Schengen.

Pour les expatriés et leur famille, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous vous revenions avec une offre personnelle sur mesure (ne peut être souscrite en ligne) info@expatinsurance.eu

Vous souhaitez plus d'information sur nos assurances pour expatriés, voyageurs ou étudiants, visitez notre site internet: www.expatinsurance.eu

COVID SAFE TICKET POUR LES RÉSIDENTS NON-EUROPÉENS

Quelle est la démarche à suivre

Citoyens vaccinés en dehors de l'Union européenne

Les citoyens vaccinés en dehors de l'Union européenne:

- Les citoyens de l'Union européenne doivent, si possible, utiliser le **certificat européen de vaccination officiel** fourni par leur pays de résidence.
- Les certificats de vaccination nationaux officiels des pays/régions suivants peuvent être utilisés en Belgique: Islande, Liechtenstein, Saint-Marin, Écosse, Suisse, Royaume-Uni, Cité du Vatican, Pays de Galles, Albanie, Andorre, Îles Féroé, Israël, Maroc, Monaco, Macédoine du Nord, Panama, Turquie, Ukraine. Le schéma de vaccination appliqué doit être reconnu en Belgique.

- **Autres pays ou cas:** appeler le call center via le

022141919 et demander des instructions. Les certificats de vaccination obtenus par cette voie ne peuvent être utilisés en Belgique que comme Covid Safe Ticket. Ils ne peuvent pas être utilisés pour voyager en Belgique ou dans d'autres pays. Ils sont uniquement accessibles via l'application Covidsafe. Ils sont valables 31 jours, après quoi ils peuvent être renouvelés selon la même procédure. Certificat de vaccination national officiel en anglais et passeport requis.



SELON UN RAPPORT SUR L'EMPLOI ET LE COMMERCE

Les exportations européennes soutiennent 38 millions d'emplois dans l'UE

L'un des nombreux chiffres révélés par un nouveau rapport publié aujourd'hui par la Commission européenne montre à quel point une politique commerciale ouverte est importante pour l'emploi en Europe. Le rapport sur le commerce et l'emploi contient toute une série de statistiques sur les emplois qui, en Europe, sont liés au commerce européen. Le rapport contient des données sur l'évolution au fil du temps, tant au niveau de l'Union qu'au niveau des États membres, et propose des statistiques ventilées par industrie, par niveau de compétences, par sexe, etc. Il montre par exemple que plus de 38 millions d'emplois dans l'Union sont soutenus par les exportations de l'Union, soit 11 millions de plus qu'il y a dix ans. Ces emplois sont en moyenne rémunérés 12 % de plus que les emplois dans l'ensemble de l'économie. L'augmentation des emplois soutenus par les exportations fait suite à celle encore plus marquée des exportations de l'UE : parallèlement à une hausse de 75 % des emplois liés aux exportations entre 2000 et 2019, les exportations totales ont augmenté de 130 %. Les données indiquent clairement que davantage d'échanges commerciaux signifie davantage d'emplois, et le meilleur moyen d'y parvenir est d'ouvrir de nouvelles perspectives grâce aux accords commerciaux et à leur application diligente. Étant donné que 93 % des exportateurs de l'UE sont de petites et moyennes entreprises (PME), il est également essentiel de les aider à comprendre les possibilités et les conditions offertes par un vaste réseau de 45 accords commerciaux conclus par l'UE.

Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif et commissaire au commerce, a déclaré : « Ces chiffres confirment que le commerce est un moteur essentiel de la création d'emplois dans l'Union, comme le montre la croissance impressionnante de 75 % dans les emplois liés aux exportations au cours des deux dernières décennies. À mesure que la reprise économique s'accélère, notre priorité est de continuer à stimuler les exportations et de créer des marchés pour les biens et les services de l'UE. Cela aidera nos entreprises — et en particulier les PME, qui représentent 93 % de l'ensemble des exportateurs de l'UE — à créer des emplois pour les citoyens de l'Union. Pour renforcer cette tendance, il sera essentiel de poursuivre le déploiement de la nouvelle stratégie commerciale de l'UE, en mettant au premier plan l'ouverture de nouvelles perspectives et en faisant preuve de détermination dans la mise en œuvre de nos accords. »

Le commerce crée et soutient des emplois dans l'ensemble de l'Union, et les chiffres sont en hausse. Les plus fortes progressions observées depuis 2000 ont été enregistrées en Bulgarie (+ 368 %), en Slovaquie (+ 287 %), en Irlande (+ 202 %), en Slovaquie (+ 184 %) et en Estonie (+ 173 %). Le rapport comprend des fiches d'information détaillées sur les résultats pour chaque État membre de l'UE.

Les chiffres publiés aujourd'hui montrent aussi les retombées positives importantes dans l'Union des exportations à l'international. Lorsque les exportateurs de l'UE affichent de bonnes performances dans un État membre, les travailleurs des autres États membres en

profitent également. En effet, les entreprises qui fournissent des marchandises et des services tout au long de la chaîne d'approvisionnement bénéficient également de la vente du produit fini à l'étranger par leurs clients finals. À titre d'exemple, les exportations françaises en dehors de l'Union soutiennent environ 658 000 emplois dans les autres États membres de l'UE; les exportations polonaises soutiennent quant à elles 200 000 emplois dans le reste de l'UE. Par ailleurs, les exportations européennes vers le reste du monde soutiennent près de 24 millions d'emplois en dehors de l'UE. Ces emplois ont plus que doublé depuis 2000. Ainsi 1,5 million d'emplois aux États-Unis, 2,2 millions d'emplois en Inde et 530 000 emplois en Turquie sont ainsi soutenus par la production, dans ces pays, de marchandises et de services qui sont intégrés dans les exportations de l'UE au travers des chaînes d'approvisionnement mondiales. Enfin, l'étude se penche également sur l'équilibre hommes-femmes et conclut que plus de 14 millions d'emplois féminins sont soutenus par le commerce au sein de l'UE.

Contexte

La Commission européenne a fait de la politique commerciale un élément clé de la stratégie 2020 de l'Union européenne. Compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement économique mondial, il importe plus que jamais de comprendre pleinement le rôle joué par les flux commerciaux sur l'emploi. Cela ne peut se faire que par la collecte d'informations et d'analyses complètes, fiables et comparables pour étayer l'élaboration de politiques reposant sur des données probantes.

Guidés par cet objectif, le Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne et la direction générale du commerce de la Commission ont collaboré à l'élaboration d'une publication qui se veut un outil précieux pour les responsables de la politique commerciale et les chercheurs. Faisant suite à la première édition de 2015, le rapport présente une série d'indicateurs pour illustrer en détail les liens entre le commerce et l'emploi pour l'UE dans son ensemble et pour chaque État membre de l'UE, la base de données mondiale des entrées-sorties créée en 2016 ayant servi de source de données principale. Ces informations sont complétées par des données sur l'emploi ventilées selon l'âge, les compétences et le sexe. Tous les indicateurs se rapportent aux exportations de l'UE vers le reste du monde de manière à refléter l'envergure de la politique commerciale de l'Union.

Bien que le rapport et l'analyse se concentrent sur les exportations pour des raisons méthodologiques, il est important de rappeler que les importations sont également vitales pour l'économie de l'Union. En effet, elles sont également essentielles pour notre production intérieure et nos exportations; les deux tiers des importations de l'UE se composent de matières premières, de pièces détachées et de composants, dont beaucoup se retrouvent dans les biens et services exportés par l'Union. L'accès aux meilleurs intrants est un facteur essentiel pour la production et la compétitivité de l'UE dans le monde d'aujourd'hui.

UE

Plus de 1 milliard d'euros dans des projets innovants pour décarboner l'économie

Au titre du Fonds pour l'innovation, l'Union européenne investit plus de 1,1 milliard d'euros dans 7 projets innovants de grande envergure. Ces subventions soutiendront des projets visant à mettre sur le marché des technologies de pointe dans des secteurs grands consommateurs d'énergie, ainsi que dans les secteurs de l'hydrogène, du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone, et des énergies renouvelables. Les projets en question se situent en Belgique, en Italie, en Finlande, en France, aux Pays-Bas, en Norvège, en Espagne et en Suède.

Frans Timmermans, vice-président exécutif, a déclaré à ce propos : « L'innovation est indispensable pour apporter les solutions dont nous avons besoin au cours de cette décennie pour pouvoir cantonner la hausse des températures à 1,5 degré Celsius. Et l'innovation, conjuguée à une forte réduction des émissions, ouvre la voie de la réalisation de l'accord de Paris. La décision prise aujourd'hui vient soutenir concrètement des projets de technologies propres en Europe, lesquels auront ainsi la possibilité de donner plus d'ampleur à des technologies révolutionnaires qui favorisent et accélèrent la transition vers la neutralité climatique. Dans le paquet "Ajustement à l'objectif 55", nous proposons une augmentation du Fonds pour l'innovation, afin que des idées et projets européens novateurs en plus grand nombre encore puissent mener la course mondiale à l'innovation climatique. »

Les 7 projets ont été sélectionnés en vue d'un financement dans le cadre du **premier appel au titre du Fonds pour l'innovation**, qui concernait des projets de grande envergure, c'est-à-dire représentant des coûts d'investissement totaux supérieurs à 7,5 millions d'euros. Ils ont été évalués par des experts indépendants à l'aune de leur capacité de réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux technologies conventionnelles et d'apporter des innovations au-delà de l'état de la technique, tout en étant suffisamment avancés pour permettre leur déploiement rapide. Parmi les autres critères de sélection figurait le potentiel des projets sur les plans de l'évolutivité et du rapport coût-efficacité.

Les projets sélectionnés couvrent un large éventail de secteurs pertinents pour décarboner différentes parties des secteurs européens de l'industrie et de l'énergie, notamment la chimie, l'aciérie, la cimenterie, la raffinerie, ou encore la production d'électricité et de chaleur. Chacun des projets s'inscrit déjà dans un pôle industriel ou lance un pôle de décarbonation reliant différents secteurs.

Les projets en bref

Industries grandes consommatrices d'énergie : En Suède, un projet vise à éliminer totalement les émissions de gaz à effet de serre causées par la production d'acier en utilisant de l'hydrogène renouvelable, à Gällivare et à Oxelösund. En Finlande, un projet fera la démonstration de deux modes de production d'hydrogène propre dans une raffinerie à Porvoo, grâce à des énergies renouvelables, d'une part, et grâce au captage de CO₂ et à son stockage permanent en mer du Nord, d'autre part. En France, un projet permettra de capter les émissions inévitables d'une cimenterie, puis de stocker le CO₂ pour partie dans une couche géologique en mer du Nord, pour partie dans du béton. En Belgique, afin de réduire les émissions associées à la production d'hydrogène et de produits chimiques, un projet mettra en place une chaîne de valeur complète pour le captage, le transport et le stockage du carbone dans le port d'Anvers.

Énergies renouvelables : En Italie, un projet donnera naissance à une ligne industrielle pilote de fabrication de cellules photovoltaïques innovantes et à haute performance, à Catane. En Espagne, un projet consistera à transformer les déchets solides non recyclables de la commune d'El Morell en méthanol, produit chimique de base essentiel et combustible à faible teneur en carbone. En Suède, un autre projet permettra de créer, à Stockholm, une installation de captage et de stockage du carbone bioénergétique à grande échelle dans une centrale existante de production combinée de chaleur et d'électricité à partir de la biomasse.

Prochaines étapes

Des conventions de subvention avec l'**Agence exécutive pour le climat, les infrastructures et l'environnement** (CINEA) — l'organe de mise en œuvre du Fonds — commencent à être préparées pour les projets retenus. Ces conventions devraient être finalisées au premier trimestre 2022; la Commission pourra alors adopter la décision d'octroi de subvention correspondante et amorcer la distribution des subventions.

Le 26 octobre, la Commission a lancé le **deuxième appel à projets de grande envergure**, dont la date limite est fixée au 3 mars 2022. Toutes celles et ceux dont le projet n'a pas été retenu à l'issue du premier appel sont encouragés à le soumettre une nouvelle fois.

BELGIQUE

Vers la production du médicament le plus rare au monde

Une alliance entre deux acteurs belges de premier plan en matière de lutte contre le cancer permet d'envisager dans un avenir proche la production d'un médicament très prometteur.

Le leader mondial dans la technologie des accélérateurs de particules, Ion Beam Applications S.A. (IBA), qui était à ses origines une spin-off de l'Université catholique de Louvain, concrétise un partenariat stratégique avec le Centre Belge de Recherche Nucléaire (SCK CEN) en vue de produire de l'Actinium-225 (225 Ac). Ce nouveau type de radio-isotope, soit un isotope radioactif dont le noyau instable peut se décomposer en émettant un rayonnement, s'avère très prometteur pour le traitement de différentes formes de cancer, des plus communs au plus rares.

Les caractéristiques de l'Actinium-225 ont en fait la capacité de tuer les cellules cancéreuses grâce à leur pouvoir cytotoxique, c'est-à-dire nocif de façon ciblée sur quelques cellules cancéreuses tout en préservant les tissus sains environnants.

Ce type de médicament est encore très peu produit dans le monde. Et cette collaboration entre IBA et le SCK CEN devrait permettre de pallier à cette rareté de l'Actinium-225. Une synergie en termes de recherche et développement (R&D) est donc mise en place en vue d'une faisabilité technique et économique de ce projet qui conduira à une production de ce médicament sur le site du Centre Belge de Recherche Nucléaire basé à Mol (Province d'Anvers).

La Belgique démontre et concrétise une fois encore ses ambitions en matière de lutte contre le cancer.



BRUXELLES

Un centre d'excellence sur le climat ouvrira en 2022

Le bureau de la politique scientifique fédérale belge dispose déjà d'un large éventail d'institutions de pointe pour la recherche climatique. En 2022, le Centre d'excellence sur le climat qui sera situé dans la commune bruxelloise d'Uccle viendra renforcer ce panel.

La base Princess Elisabeth en Antarctique, le nouveau navire de recherche Belgica II, l'Institut royal météorologique (IRM), l'Observatoire royal de Belgique, l'Institut royal d'aéronomie spatiale (IRA) et l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique : dans ces instituts scientifiques fédéraux, 80 équivalents temps plein mènent des recherches sur des sujets liés au climat. Avec cette forte concentration, Bruxelles fait déjà partie du peloton de tête européen dans ce domaine.

En 2022, un centre d'expertise supplémentaire sera ajouté, qui collaborera avec des universités belges. Il fournira des avis scientifiques sur le climat pour les futures décisions politiques du gouvernement en la matière. Un montant supplémentaire de 2 millions d'euros par an sera alloué au centre. Cela représente une augmentation de 20 % par rapport aux 10 millions d'euros consacrés chaque année à la recherche sur le climat.

L'objectif est que le centre d'excellence sur le climat devienne le plus grand centre de recherche d'Europe. Sans aucun doute, il apportera une contribution substantielle à la politique climatique et aidera à faire la différence.

RÉGION BRUXELLES-CAPITALE

Quid des dépenses

La transparence des données est un objectif fondamental que s'est fixé la Région de Bruxelles-Capitale. Mais sans possibilité d'exploitation et de réutilisation des données par le citoyen, cet objectif n'était que partiellement atteint.

C'est à ce besoin que la Région a voulu répondre : dès aujourd'hui, visualisez, analysez et comparez les budgets investis par les administrations bruxelloises, dans le cadre des marchés publics et des subventions.

Découvrez la plateforme :

www.openbudgets.be.brussels



REPRISE DU PRÉCOMPTE IMMOBILIER - RÉGION WALLONNE

Premiers envois et informations pratiques

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Région wallonne a repris la compétence du précompte immobilier, jusque-là gérée par le SPF Finances (administration fédérale). Ce transfert de compétence implique quelques changements qui suscitent l'arrivée de questions. Le SPW Fiscalité fait le point. Un transfert de compétences implique un important transfert de données et de dossiers entre entités. Les équipes fournissent actuellement un grand travail de préparation et de vérification des dossiers et les services de 1^{ère} ligne sont fortement sollicités. Les délais d'attente via le call-center et l'adresse mail du SPW Fiscalité sont plus longs que d'habitude.

Calendrier d'envoi

Le SPW Fiscalité procède depuis plusieurs semaines aux envois des avertissements extrait de rôle. Il est normal que vous n'ayez pas encore reçu un avertissement extrait de rôle, les envois étant toujours en cours et ce, jusqu'au début du mois de novembre.

Numéro de compte

Ce transfert implique pour vous un changement d'interlocuteur et donc de numéro de compte. Dès lors, pas de panique si vous avez reçu votre avertissement extrait de rôle estampillé du logo SPW Fiscalité et mentionnant le numéro compte BE09 0912 15 032 457 : il s'agit bien d'un document officiel !

Et le cadastre ?

Attention, il faut toutefois noter que la compétence du cadastre est toujours bien gérée par le SPF Finances. Pour toute question relative à vos données cadastrales, c'est donc à cette administration fédérale qu'il faut vous adresser. Par exemple, si vous souhaitez contester le montant de votre revenu cadastral ou la catégorie à laquelle est rattaché votre bien (habitation, garage, bois, pâture, etc.)

Des questions ?

Avant de vous adresser au SPW Fiscalité, nous nous invitons à consulter les informations reprises dans votre courrier,

de consulter les questions les plus fréquemment posées (voir ci-dessous) et de privilégier les formulaires en ligne. Contact et permanences

- par email : fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be
- par téléphone : 081 33 00 01 (call center), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h ainsi que les mardis et jeudis après-midi de 13 h 30 à 16 h
- par courrier : SPW Fiscalité — Avenue Gouverneur Bovesse, 29 - 5100 Namur (Jambes)
- lors de permanences dans les guichets Fiscalité des Espaces Wallonie



RAPPORT D'ACTIVITÉS

En 2020-2021, l'activité du Parlement n'a pas faibli

En application de l'article 40 du Règlement du Parlement de Wallonie, le Président Marcourt a déposé le **rapport d'activités du Parlement** pour la session 2020-2021 ce 15 octobre 2021.

Il ressort de ce rapport que 1166 heures de réunions publiques (contre 638 la session précédente) ont permis aux députés wallons de mener à bien l'ensemble de leurs tâches. 108 projets et propositions de décret ont été déposés au cours de cette session (contre 54 la session précédente).

Par ailleurs, 3353 questions orales (+30 %) et 3501 questions écrites (+50 %) ont été adressées aux membres du Gouvernement. Ce sont enfin 20 pétitions qui ont été examinées en commission (contre 11 la session précédente) et 179 motions qui ont été déposées (contre 74 la session précédente).

Une version digitale du rapport d'activités du Parlement de Wallonie est disponible qui permet d'optimiser le rendu visuel pour le lecteur sur simple demande : info@ufbe.be

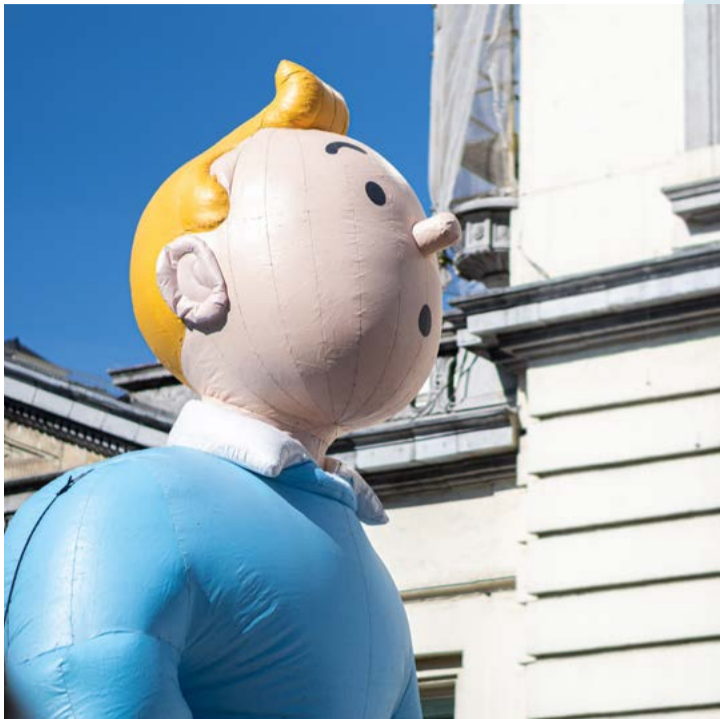
I SHANGHAI

Découvrez les différentes facettes d'Hergé

La plus grande exposition jamais réalisée dans le monde sur le dessinateur belge se tient actuellement et jusqu'à la fin octobre à Shanghai. « Tintin et Hergé » fait 1600 mètres carrés, soit 25 % de plus que l'expo organisée à Paris, au Grand Palais, en 2016. Si Tintin découvre la Chine en 1936, dans « Le Lotus bleu », la majorité des Chinois découvrent l'aventurier-reporter belge à partir de 2001, date des premières traductions officielles. Depuis, le succès de la série ne se dément pas, puisque quinze millions d'albums ont été vendus dans l'Empire du Milieu.

Une salle entière est consacrée aux aventures de « Ding-Ding » (Tintin en chinois) dans le quatrième album de la série avec en point d'orgue l'histoire de la rencontre du dessinateur avec Tchang Tchong-jen, ce Shanghaïen envoyé étudier les beaux-arts à Bruxelles en 1934 et devenu ami intime et conseiller d'Hergé. Cette amitié a eu une grande influence sur Hergé alors qu'il créait « Le Lotus bleu », qui est largement considéré comme un tournant de la carrière d'Hergé, non seulement en termes de style artistique, mais aussi d'idéologie.

Malgré le charisme de Tintin, son créateur n'est pas resté en retrait par rapport à son personnage, car l'exposition accorde une large part à la découverte d'Hergé et son goût pour l'art — contemporain ainsi que sa fascination pour les civilisations anciennes et primitives, qui se retrouvent dans son œuvre.



I LAURA WANDEL

Récompensée pour son film sur le harcèlement scolaire

« Un monde », le premier long métrage de la cinéaste belge Laura Wandel, vient d'être sacré meilleur premier film au BFI Festival de Londres, après avoir rencontré un succès critique et reçu le Prix FIPRESCI (fédération internationale de la presse cinématographique) de la section Un certain regard, à Cannes. Ce film nous plonge dans la cour de récréation d'une école primaire qui se transforme en enfer. Le monde que décrit Laura Wandel, c'est celui d'une école primaire : un microcosme apparemment innocent et joyeux, à l'intérieur duquel adviennent pourtant les pires cruautés. Tourné en décors naturels à l'Athénée royal Andrée Thomas de Forest (Bruxelles), c'est une plongée immersive, à hauteur d'enfant, dans le monde de l'école. A son entrée en primaire, Nora (Maya Vanderbeque), 7 ans, est confrontée au harcèlement dont son grand frère Abel (Günter Duret) est victime. Le récit la montre tiraillée entre son désir de prévenir leur père (Karim Leklou) afin de le protéger et la promesse de silence faite à son frère. Le film de Wandel crée une tension permanente, plaçant le spectateur dans le même inconfort que celui de Nora en sollicitant inévitablement les réminiscences de sa propre cour de récré, là où demeure peut-être l'enfant torturé ou cruel qu'il a été. « Avec ce film, j'ai voulu mettre en scène la force et la résilience des enfants en renvoyant le spectateur à ce temps de l'école et aux premières confrontations avec l'autre. », confie la réalisatrice. Le film a également été primé à Guanajuato (Mexique), Ourense (Espagne) et Sarajevo (Bosnie Herzégovine).

I AMÉLIE NOTHOMB

Prix Renaudot 2021

Pour son trentième livre, « Premier sang », Amélie Nothomb donne la parole à son père, qui raconte son enfance, sa jeunesse et ses débuts en tant que jeune diplomate. Ainsi, l'écrivaine fait revivre celui qu'elle n'a pu accompagner à sa dernière demeure étant confinée à Paris à cause de la Covid.

Le récit s'ouvre sur des pages particulièrement poignantes où le narrateur fait part de ses pensées alors que des rebelles congolais le conduisent vers son lieu d'exécution, il sera sauvé in extremis, mais entre-temps, il avait réalisé combien la vie est précieuse.

Ensuite il redevient l'enfant de trois ans, orphelin de père et fils d'une mère peu présente. Ce sont ses grands-parents maternels qui partagent le quotidien ouaté du gamin, dans un quartier huppé de Bruxelles. A la veille de son entrée à l'école primaire, son grand-père décide de l'envoyer chez les Nothomb « pour l'endurcir ». Le patriarche Pierre, piètre rimeur à ses heures, avocat par intermittence, un homme en dehors du temps qui vit dans son château du Pont d'Oye, au fond des Ardennes. Il y connaît la faim, mais y découvre la vie dans la nature, un contact qui lui plaît au point d'en redemander.

A l'issue du secondaire, il étudie le droit à Namur, comme il est « éloquent et courtois », on le pousse vers la diplomatie. Il commence donc sa vie professionnelle au ministère des Affaires étrangères. Entre-temps, il s'est marié et est déjà père de deux enfants lorsque sa hiérarchie l'envoie comme consul à Stanleyville, c'est là qu'il sera pris en otage parmi quelque 1600 compagnons d'infortune. Amélie Nothomb a obtenu le prestigieux Prix Renaudot 2021 pour ce roman qui est déjà un succès en librairie.



I RECONNAISSANCE PUBLIQUE

Les bibliothèques ont 100 ans !

En 2021, les bibliothèques ont célébré les 100 ans de reconnaissance publique. À cette occasion, une foule d'activités culturelles vous seront proposées en bibliothèque. Les bibliothèques ont le plaisir de célébrer l'anniversaire de la loi Jules Destrée de 1921 qui les a vues naître et se développer. Le dimanche 17 octobre, une grande partie des bibliothèques ouvriront exceptionnellement leurs portes en vue de vous proposer une multitude d'activités culturelles : expositions, rencontres littéraires, échanges de livres, participation à des capsules vidéo... Découvrez toutes les activités organisées en Wallonie et à Bruxelles sur l'agenda culturel de bibliotheques.be, le nouveau portail web. Aujourd'hui, si leur mission s'articule toujours autour du prêt de livre, les bibliothèques renforcent de plus en plus leur rôle culturel, en proposant une incroyable diversité d'activités autour du livre, de la lecture et du développement des pratiques langagières. Afin de célébrer cet anniversaire comme il se doit et de faire parler des bibliothèques, une campagne de communication est prévue avec de l'affichage urbain et des relais via les réseaux sociaux.



I PAUL DELVAUX

« Sa » gare de Watermael

« J'aurais beaucoup aimé acheter une vieille gare », déclarait en son temps Paul Delvaux, le peintre postimpressionniste, expressionniste puis surréaliste belge. L'homme qui peignait des femmes éthérées, des squelettes et des gares, aimait les trains ! Avant de s'installer à Furnes jusqu'à son décès, il avait vécu de 1950 à 1984 à Watermael-Boitsfort, une commune verdoyante du sud-est de Bruxelles.

Lors de ses promenades, son regard se posait souvent sur la gare de Watermael, ouverte au service voyageur le 10 juin 1866. Elle s'est d'abord appelée halte de Watermael-Berg, mais porte son nom actuel depuis novembre 1883. Dessinée par Emile Robert en 1864, sa construction s'inscrivait dans le cadre du développement des transports en commun de l'époque. Cette gare de voyageurs, qui alterne des bandeaux de briques blanches et rouges, est un des sujets récurrents qui inspirèrent Paul Delvaux, qui habitait non loin. L'extérieur a été rénové à la fin des années 90 et au début de ce siècle. Toits et corniches ont été refaits en 2001, ainsi que la belle verrière qui a abrité tant de voyageurs des intempéries. L'intérieur de l'édifice a été reconverti en salle polyvalente pour accueillir des événements culturels. Aujourd'hui, la gare n'est plus en activité. Il s'agit d'une halte paisible où les trains s'arrêtent une fois toutes les heures.

USA

Déplacements du « flying consul »

En cours d'année, un collaborateur du Consulat se déplace dans votre juridiction, muni d'un kit mobile afin d'enregistrer les données biométriques (photo, empreintes digitales et signature) des **Belges inscrits dans les registres consulaires** et dont le passeport doit être renouvelé.

Si vous désirez faire usage de ce service, il vous sera possible d'envoyer la demande de passeport au Consulat général par courrier **au moins deux semaines avant la visite du « flying consul », qui n'acceptera aucun formulaire, document ou paiement sur place.**

Planning 2022

- **Dallas:** Mar 25-26, 2022 (tbc)
- **Detroit:** Apr 22, 2022 (tbc)
- **Cincinnati:** May 5, 2022 (tbc)
- **Chicago:** Jun 17-18, 2022 (tbc)

1. Veuillez envoyer par courrier postal les documents suivants:

- le formulaire de demande;
- une copie du **passeport actuel**: l'original sera présenté au « flying consul » lors de la visite afin d'être annulé. Si le passeport contient des visas valables, il sera renvoyé avec le nouveau passeport après annulation des pages restantes;
- une copie de la « **Permanent Resident Card** » (l'original sera présenté au rendez-vous) ou du visa américain valide ou du **certificat de naturalisation américaine** (sauf en cas de naissance aux Etats-Unis);
- pour les **mineurs**: ajouter une copie de la « Permanent Resident Card » du parent belge (l'original sera présenté au rendez-vous), ou du visa américain valide, ou du certificat de naturalisation du parent belge (sauf si celui-ci est né aux Etats-Unis);
- un **money order** ou **cashier's check** (pas de chèque personnel) adressé au « Consulate General of Belgium » — pour les montants actuels, voir infos passeport;
- une **enveloppe « flat rate » de USPS pré timbrée et pré-adressée** ou un « **prepaid slip** » complété de UPS (incluant les données pour le paiement - n° de compte ou de carte de crédit) pour le renvoi du passeport. Ne pas mentionner le Consulat général, mais uniquement vos coordonnées aussi bien en tant qu'expéditeur que destinataire.

2. Rendez-vous

Un rendez-vous peut être pris online aussitôt que l'horaire sera disponible (environ 6 semaines avant la visite planifiée).

- Pour la mission flying consul à Houston le 3 et 4 décembre, veuillez prendre rendez-vous ici (uniquement pour le pré-régistrement de la biométrie).



Pour plus de renseignements, le Consulat général est joignable par e-mail :

- Consulat général New York : newyork@diplobel.fed.be
- Consulat général Los Angeles : losangeles@diplobel.fed.be
- Consulat général Atlanta : atlanta@diplobel.fed.be

Possibilités hors juridiction

Veuillez noter qu'il y a d'autres possibilités pour introduire une demande de passeport : auprès d'un autre Consulat général ou d'une Ambassade de Belgique (et le flying consul) et depuis le 01/01/2018, les Belges inscrits à l'étranger peuvent également introduire leur demande de passeport dans leur **dernière commune d'inscription**. Pour ceux qui n'ont jamais résidé en Belgique, mais qui y sont nés, c'est la commune de leur naissance qui délivrera le passeport. Les Belges qui sont nés à l'étranger et qui n'ont jamais résidé en Belgique peuvent s'adresser à une commune de leur choix.

PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL

De quoi s'agit-il ?

Le permis de conduire international est une « traduction » du permis de conduire national. Il est prévu par la Convention de Vienne sur la Circulation routière du 8 novembre 1968 et permet d'être « lu » par tous les Etats qui ont ratifié cette convention (dont la Belgique fait partie) étant donné que le modèle en est unique, ce qui n'est pas le cas de modèles de permis de conduire délivrés dans le monde.

Le permis de conduire international est valable pour circuler dans tous les pays qui ont ratifié la Convention de Vienne sauf :

- dans le pays où il a été délivré;
- dans le pays où son titulaire réside

Le titulaire d'un permis de conduire international doit toujours être en mesure de présenter le permis de conduire national. Pour circuler, il doit, dès lors, être porteur des deux documents, le permis de conduire national et le permis de conduire international. Le permis de conduire international est délivré par la commune où vous résidez, sauf si vous êtes titulaire d'une carte d'identité diplomatique. Dans ce cas, vous devez vous rendre auprès du Service Protocole du SPF Affaires extérieures.

Le permis de conduire international est nécessaire pour le titulaire d'un permis de conduire belge qui se rend dans un pays qui ne reconnaît pas le permis de conduire belge.

Le titulaire qui se rend dans un pays étranger a intérêt à se renseigner auprès de l'Ambassade de l'Etat où il se rend sur les conditions de reconnaissance.

Vous résidez en Belgique

Le permis de conduire international n'est pas nécessaires quand vous vous rendez dans un pays de l'Union européenne. Dans un pays de l'Union européenne, un permis de conduire national suffit. Le permis de conduire international est nécessaire quand vous êtes titulaire d'un permis de conduire belge, vous vous rendez dans un pays qui reconnaît pas le permis de conduire belge et si vous voulez conduire dans ce pays.

Si vous résidez et vous êtes inscrit en Belgique et vous vous rendez dans un pays qui ne reconnaît pas le permis de conduire national belge, vous avez intérêt à vous renseigner auprès des autorités de ce pays pour savoir si le permis de conduire international est ou non nécessaire.

Le permis de conduire international permet de circuler partout dans le monde sauf dans le pays qui l'a délivré et dans celui où le titulaire réside.

Vous ne résidez pas en Belgique

Si vous êtes belge, vous résidez dans un pays hors de l'Espace économique européen (Union européenne + Norvège, Islande et Liechtenstein) et vous êtes inscrit dans l'Ambassade belge du pays où vous résidez, vous pouvez demander le permis de conduire international dans la commune belge de votre dernière résidence en Belgique.

Si vous résidez dans un pays de l'Espace économique européen, vous devez demander le permis de conduire international dans le pays où vous résidez.

AFFAIRES CONSULAIRES

La compétence notariale

Le cours de l'existence est jalonné par une série d'événements importants pour lesquels le recours à un notaire revêt un caractère obligatoire (ex : contrat de mariage, modification du régime matrimonial, contrat de vie commune, donation, achat et vente d'immeuble, emprunt hypothécaire, testament public ou international, liquidation de succession, etc.).

Les Belges qui ont leur résidence à l'étranger peuvent, s'ils sont confrontés à des problèmes patrimoniaux ou relevant du droit familial, faire appel à l'autorité locale compétente.

Les Belges qui ont leur résidence dans un pays situé en dehors de l'Union européenne peuvent également s'adresser au Représentant consulaire belge compétent pour leur circonscription consulaire.

En effet, uniquement les chefs de postes consulaires dont la circonscription consulaire est située en dehors de l'Union européenne sont légalement compétents pour passer des actes notariés.

Sur base du principe de l'intérêt belge, les représentants belges à l'étranger sont habilités à dresser des actes notariés au même titre que les notaires en Belgique pour autant qu'un projet d'acte émanant d'un notaire belge leur ait été soumis au préalable.

Par ailleurs, ils peuvent refuser de prêter leur ministère comme notaire s'ils sont arrêtés par une difficulté de droit ou de fait.



ALTÉA

Le regroupement familial d'un ascendant à charge

Vous êtes Belge et vous vivez dans un autre pays membre de l'Union européenne ? Votre père, mère, beau-père ou belle-mère est à votre charge ou celle de votre ménage ? Il est possible que vous puissiez l'aider à préparer une demande de visa ou de séjour pour vous rejoindre en Europe.

Le droit au regroupement familial pour un ascendant à charge découle en effet de la directive européenne 2004/38 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leur familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres. Par « membre de leurs familles », sont notamment visés « les ascendants directs à charge et ceux du conjoint ou du partenaire » (article 2 de la directive précitée).

Selon la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne, la qualité de membre de la famille « à charge » résulte d'une situation de fait. Il faut donc démontrer concrètement (et aussi minutieusement que possible) le fait que le soutien matériel de ce membre de la famille est assuré par le citoyen de l'Union ou par son conjoint/partenaire. En principe, il n'est pas nécessaire de démontrer l'existence d'un droit à des aliments (qui découlerait par exemple de la loi étrangère ou une décision judiciaire). De plus, il n'y a pas lieu de se demander si les membres de la famille concernés seraient, théoriquement, en mesure de subvenir à leurs besoins, par exemple par l'exercice d'une activité rémunérée. L'appréciation du caractère « à charge », se fait donc au cas par cas, compte tenu de la situation financière et sociale des intéressés. Il doit néanmoins notamment apparaître du dossier que les membres de la famille ont besoin d'un soutien

matériel pour subvenir à leurs besoins essentiels dans leur pays d'origine ou le pays d'où ils venaient lorsqu'ils ont demandé à rejoindre le citoyen de l'Union.

La directive a été transposée dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, mais les pratiques de chacun d'entre eux, notamment dans l'évaluation factuelle précitée, peuvent varier fortement. Il est donc recommandé de vérifier auprès d'un spécialiste comment cette faculté de regroupement familial se décline concrètement dans l'Etat membre dans lequel vous résidez. Vous pouvez trouver des experts par exemple via ce réseau : www.eiln.com

En Belgique, notez que la possibilité de revendiquer un droit au regroupement familial pour les ascendants à charge n'existe que vis-à-vis d'un enfant ou bel-enfant d'une nationalité européenne autre que la nationalité belge et vis-à-vis des ressortissants Belges dont on peut démontrer qu'ils ont exercé leur libre circulation sur le territoire de l'Union.

Sachez aussi déjà, si cette option vous intéresse, que le dossier doit également notamment apporter la preuve que le regroupant dispose de ressources suffisantes afin que les membres de sa famille étranger qui le rejoignent ou l'accompagnent ne deviennent pas une charge pour le système d'aide sociale en Belgique au cours de leur séjour, ainsi que d'une assurance maladie couvrant l'ensemble des risques pour les membres de la famille.

Céline Verbrouck

Avocate spécialisée en droit des étrangers et droit international privé de la famille. www.altea.be



MAITRE MALHERBE

Le nouveau régime fiscal des cadres recrutés à l'étranger

Depuis une circulaire de 1983, un régime incitatif s'appliquait en faveur des cadres étrangers recrutés pour travailler en Belgique dans certaines conditions. Ce régime va être fondamentalement modifié par la loi à partir du 1^{er} janvier 2022. Une distinction sera établie entre les contribuables impatriés et une catégorie particulière, les chercheurs impatriés. Le régime s'appliquera, comme le précédent, aux travailleurs engagés dans un contrat d'emploi ou aux dirigeants d'entreprise, mais uniquement à ceux qui exercent des mandats d'administrateur ou des fonctions analogues, non à ceux qui exercent des fonctions dirigeantes au sein d'une société en dehors d'un contrat de travail.

Le régime s'appliquera aux citoyens belges comme aux citoyens étrangers, alors qu'il était jadis réservé à ces derniers. Il requiert que celui qui en bénéficie ait été directement engagé à l'étranger ou été mis à disposition en Belgique au sein d'un groupe multinational. Les ASBL seront également visées.

Le bénéficiaire ne pourra, au cours des soixante mois précédant le début du régime, avoir été habitant du royaume, avoir résidé dans une zone de 150 km à partir des frontières belges ou avoir été soumis en Belgique à l'impôt des non-résidents.

En ce qui concerne les contribuables impatriés autres que les chercheurs, ils devront bénéficier d'une rémunération minimum de 75 000 € excluant les frais propres à l'employeur. Aucune condition de diplôme n'est exigée. La rémunération sera calculée selon un prorata pendant l'année d'arrivée ou par exemple en cas de changement d'employeur.

En ce qui concerne les chercheurs impatriés, aucune rémunération minimum n'est prévue, mais un diplôme de Master ou 10 ans d'expérience professionnelle sont requis. Le régime ne s'appliquera qu'aux travailleurs à l'exclusion des administrateurs. Ils pourront travailler pour une société purement belge même si elle n'est pas membre d'un groupe multinational.

Les coûts considérés comme propres à l'employeur et exonérés d'impôts dans le chef du bénéficiaire sont fixés forfaitairement à 30 % de la rémunération. Ces montants sont censés couvrir les dépenses récurrentes qui sont la conséquence de l'emploi en Belgique. Il n'existera donc plus de différence entre les jours de travail passés en Belgique et à l'étranger. Ce montant est plafonné à 90 000 € par an, ce qui correspond à une rémunération de 300 000 €.

Toutefois ne sont pas plafonnés les remboursements de frais de déménagement, y compris les frais d'hôtel pendant trois mois, les frais d'aménagement du logement avec un plafond égal à un mois de loyer et les frais



de scolarité des enfants dans des écoles privées ou internationales.

Le régime sera applicable pour une durée maximum de cinq ans qui peut être prolongée de trois ans, soit un total de huit ans.

La demande sera introduite sous forme électronique par l'employeur avec la preuve de l'accord du travailleur. Les frais propres à l'employeur doivent en effet être repris sur les fiches fiscales. La réponse parviendra en principe dans les trois mois de la requête. Une nouvelle demande devra être introduite en cas de changement d'employeur. L'employeur devra produire annuellement une liste des cadres bénéficiant du régime.

Des mesures transitoires sont prévues. Les cadres étrangers bénéficiant de l'ancien régime peuvent continuer à en bénéficier pendant deux ans. Ils peuvent également opter pour le nouveau régime avant le 30 juin 2022. Ce nouveau régime est plus simple que l'ancien et trouvera une base légale dont l'absence était souvent reprochée à la circulaire de 1983. Il y aura bien entendu, par rapport au régime antérieur, à durée indéterminée, des gagnants et des perdants, les gagnants étant notamment les cadres de nationalité belge et les perdants ceux qui se heurtent à l'échéance de huit ans.

Les bénéficiaires du régime seront des habitants du royaume et pourront donc bénéficier des conventions préventives de double imposition conclues par la Belgique alors que, précédemment, les cadres étrangers bénéficiaires de la circulaire étaient considérés comme des non-résidents. Cela suscitait notamment des difficultés lorsque la Belgique communiquait des informations aux pays de l'ancienne résidence de ces personnes. Les juridictions étrangères pouvaient se demander si elles n'étaient pas demeurées résidentes à leur ancien domicile fiscal.

SERVICE FÉDÉRAL PENSIONS

Indemnité de funérailles

Qu'est-ce qu'une indemnité de funérailles ?

L'indemnité de funérailles est un montant que nous pouvons vous payer sur demande suite au décès d'une personne qui recevait une **pension de retraite de fonctionnaire** en compensation des frais d'obsèques ou de funérailles.

Si la personne décédée recevait une **pension des Chemins de fer**, c'est HR-Rail qui traite et paye les demandes d'indemnité de funérailles.

Nous retenons 0,5 % sur le montant brut de la pension de retraite, ce qui ouvre le droit à l'indemnité de funérailles.

Les pensions suivantes **ne donnent** pas droit à l'indemnité de funérailles :

- Les pensions de salariés ;
- Les pensions d'indépendants ;
- Les autres pensions du secteur public (pension de survie, de réparation ou coloniales).

Exception : la pension de survie basée sur la pension des travailleurs de la VRT et des mandataires de la province de Flandre Orientale **donnent droit** à une indemnité de funérailles.

Le fonctionnaire pensionné recevait sa pension d'un autre organisme de pensions (par exemple : Ethias, une province ou une commune,...) ? Contactez cet organisme pour savoir si une indemnité de funérailles est prévue.

Qui peut recevoir l'indemnité de funérailles ?

L'indemnité de funérailles revient en premier lieu :

1. au conjoint marié domicilié à la même adresse que le défunt ;
2. au conjoint survivant marié domicilié à une autre adresse, à condition qu'il ait payé les frais de funérailles.

Si la personne décédée n'avait pas de conjoint, l'indemnité de funérailles peut être demandée par :

1. un héritier en ligne directe (enfant, petit-enfant, parent) ;
2. toute personne physique ou morale qui a payé les funérailles, à condition de fournir tous les justificatifs nécessaires.

À combien s'élève l'indemnité de funérailles ?

Indemnité de funérailles pour le conjoint et les héritiers en ligne directe

L'indemnité de funérailles pour le conjoint et les héritiers en ligne directe correspond au dernier montant mensuel brut de la pension de retraite du défunt.

Ce montant est plafonné légalement à **2 856,98 EUR** au 01/01/2021.

Indemnité de funérailles pour les autres héritiers ou personnes

Pour les autres héritiers ou personnes qui ont payé les frais de funérailles, le montant de l'indemnité correspond aux **frais réels**, mais le montant est limité au dernier montant mensuel brut de la pension de retraite du défunt.

Ce montant est également plafonné légalement à **2 856,98 EUR** au 01/01/2021.

Quand et comment puis-je introduire la demande d'indemnité de funérailles ?

En tant que conjoint marié, vous ne devez en principe rien faire. Nous vous enverrons d'office un courrier.

Toutes les autres personnes **doivent introduire une demande** d'indemnité de funérailles pour la recevoir.

FAITES-VOUS REMBOURSER LA TVA SUR TOUS VOS ACHATS DE NOËL EN BELGIQUE... SIMPLE ET PRATIQUE AVEC L'APPLI ZAPPTAX

Passage en Belgique pendant les fêtes ?

Si vous avez la chance de pouvoir passer en Belgique pour ces vacances de fin d'année, n'oubliez pas qu'en tant que résident hors de l'Union européenne (UE), vous pouvez vous faire rembourser la TVA sur les achats que vous ramenez dans votre pays de résidence. Cela s'appelle la « détaxe ». Et avec l'appli ZappTax... c'est pour tous vos achats, dans tous commerces (même en ligne) et pour tous montants d'achat. ZappTax, une start-up belge, propose une solution simple et pratique qui repose sur une appli smartphone gratuite.

Comment ça marche ?

La détaxe avec ZappTax en 5 étapes simples :

1. **Téléchargez** l'appli gratuite, créez votre compte, remplissez votre profil et indiquez vos dates de passage dans l'UE.
2. Lors de vos achats, demandez des **factures au nom de ZappTax** et téléchargez-les sur l'appli.
3. En fin de séjour, ZappTax vous édite un ou plusieurs **bordereaux de détaxe** consolidant l'ensemble de vos achats.
4. Présentez-vous avec les articles à n'importe quel **bureau de douane** en Belgique (aéroport de Bruxelles, aéroport de Charleroi, Terminal Eurostar à la Gare du Midi...) et présentez votre passeport au douanier qui **validera électroniquement** vos bordereaux. **PS:** Si vous quittez l'UE à partir d'un autre pays que la Belgique (Charles de Gaulle, Schiphol...), imprimez vos bordereaux et faites les tamponner par un douanier.
5. ZappTax vous transfère les fonds **« dans les 24h »** selon la méthode de remboursement de votre choix (compte bancaire, carte de crédit, PayPal, Alipay...).

Quels sont les avantages ?

- **Gain de temps** dans les commerces.
- Fonctionne pour **tous vos achats** (même en ligne), dans tous les commerces (pharmacie, supermarchés, commerces locaux...) et aussi pour **tous montants**.
- Taux de **remboursement supérieur** et remboursement **rapide** (24 heures)
- Fonction de **support 24/7** en mode « messagerie » sur l'appli pour vous guider et répondre à vos questions.

L'application fonctionne aujourd'hui également pour vos achats en **France** et en **Espagne**. **Téléchargez l'appli gratuitement** sur l'App Store ou Google Play ou via le code QR. Enregistrez-vous avec le **code promo « UFBE2021 »** et bénéficiez de **5€ de remboursement supplémentaire** sur votre première détaxe. Pour plus d'informations vous pouvez visiter notre site internet (www.zapptax.com) ou contacter notre service client. Le modèle ZappTax a été approuvé par les autorités fiscales et douanières des pays dans lesquels la société opère.

zapptax
tax-free on your mobile

La détaxe partout en France sur votre smartphone

5€ supplémentaires sur votre prochaine détaxe avec le code promo **UFBE2021**

I MEDICA

Qui sont ces sociétés wallonnes présentes ?

Cette année, la Wallonie est présente en force au salon international MEDICA.

36 sociétés wallonnes, dont 30 emmenées par Wallonia Export, présenteront ainsi leur savoir-faire et leurs solutions innovantes dans tous les secteurs médicaux. Afin de renforcer son soutien à ce secteur stratégique pour la Wallonie à l'international, le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur Willy Borsus a également fait le déplacement sur la foire pour échanger avec les participants. Présentation.

MEDICA — COMPAMED, c'est quoi ?

Organisé annuellement à Düsseldorf depuis 1969, le salon MEDICA est le rendez-vous mondial incontournable des acteurs actifs dans le **secteur de la santé**. Avec son corollaire **COMPAMED**, axé sur la sous-traitance médicale, il se tient, cette année, sous forme hybride (présentielle et virtuelle), du 15 au 18 novembre 2021, à Düsseldorf. Cette année, 3673 exposants de 69 nations (respectivement 2935 pour Medica et 489 pour Compamed) sont présents dans les **16 halls** de la foire, dédiés aux **dispositifs et consommables médicaux** : équipements, d'hôpitaux, de laboratoires, de cabinets médicaux, de médecine d'urgence, tests de diagnostic, physiothérapie, orthopédie, solutions IT, e-Health, imagerie médicale...

Outre l'exposition proprement dite, le salon organise un programme de conférences axé sur diverses thématiques, telles que les innovations technologiques en matière numérique (e-Health, Internet of Medical Things, AI, robotique en chirurgie), de diagnostic (médecine de laboratoire, innovations en rapport avec la Covid19), ainsi que de protection et sécurité des données médicales. Visite du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur de Wallonie, Willy Borsus sur les îlots wallons.

Qui représente la collectivité wallonne ?

La Belgique est proportionnellement très bien représentée parmi les exposants avec 87 entreprises, dont neuf entreprises bruxelloises, 42 entreprises flamandes et **36 entreprises wallonnes, dont 30 présentes au sein de la collectivité Wallonia**, de l'Agence Wallonne à l'Exportation et aux investissements étrangers (AWEX). Six entreprises wallonnes exposent en

dehors de la collectivité, dont les deux spécialistes de la désinfection **Ecosteryl** et **Huckert's International**.

C'est la première fois que l'AWEX organise un stand dans la partie **Compamed**, où se trouvent les fournisseurs de produits/services pour le secteur médical. Des sociétés pépites comme **LASEA** (qui fait partie de l'incubateur WSL), **Deltatec** et **Mirmex Motors** y exposeront leurs produits pendant le salon.

L'îlot « e-santé » de la délégation compte 6 entreprises, dont de jeunes sociétés prometteuses telles que **MintT**, qui utilise l'IA pour la prévention des chutes des personnes âgées, **Oncomfort**, le spécialiste de la sédation digitale qui peaufine son approche commerciale depuis sa première participation à MEDICA en 2018, ou encore **Comunicare Solutions**, spin-off de l'Université de Liège, qui n'a pas encore de produit fini lancé sur le marché et dont c'est la première participation à la foire. Les **start-ups** du secteur utilisent en effet la foire pour **augmenter leur visibilité**. Pour la société **Noatec** par exemple, qui produit des coussins stimulant l'assise dynamique et dont c'est la première participation au salon, « MEDICA nous permet à ce stade de rechercher des distributeurs pour nos coussins thérapeutiques. Depuis hier, nous avons pris une douzaine de contacts intéressants par jour ».

A noter également que plusieurs de nos co-exposants offrent des **réponses efficaces destinées à combattre la pandémie**, que ce soit des méthodes de désinfection (**Analix**, **UVMastercare**), ou des tests de dépistage (**Coris Bioconcept**).

La collectivité de l'AWEX permet aussi aux sociétés de mieux se connaître entre elles, ce qui mène parfois à des discussions de synergies prometteuses. C'est le cas d'**Interco**, fabricant de matelas spécialisés destinés aux lits d'hôpitaux pour la prévention d'ulcères de pression chez les patients couchés, qui a trouvé des intérêts communs avec les produits des 2 sociétés e-santé **MintT** et **Masana** !

La vitrine internationale offerte par le salon MEDICA-COMPAMED 2021 forme aussi une excellente opportunité de networking et de B2B meetings via la plateforme digitale mise en place par les organisateurs.

I PRATIQUE

Voyager avec des animaux

Les règles qui s'appliquent pour les mouvements de chiens, de chats et de furets (animaux de compagnie) entre les États membres de l'Union européenne ont été harmonisées. Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à un vétérinaire agréé ou consultez le site de l'Europe, la législation étant sujette à de fréquentes modifications. Vous trouverez de plus amples informations sur les voyages avec animaux domestiques également sur le site web du SPF Santé publique.

Voyager au sein de l'Union européenne

1. Passeport

Les chiens, chats et furets doivent disposer d'un passeport européen. Ce passeport est harmonisé pour tous les pays membres de l'Union européenne. Il est délivré au moment de l'identification de l'animal ou au moment de la vaccination contre la rage.

2. Identification

Les propriétaires qui veulent emmener leur chien, leur chat ou leur furet en voyage sont obligés de faire identifier leur animal. En Belgique, c'est le transpondeur électronique (puce électronique) qui est utilisé et implanté en sous-cutané par le vétérinaire. Outre la puce électronique, un tatouage est encore autorisé comme moyen d'identification dans la majorité des pays à condition que celui-ci ait été placé avant le 3 juillet 2011 et qu'il soit clairement lisible.

3. Vaccination contre la rage

Les chiens, chats et furets doivent être vaccinés contre la rage. Une procédure complexe de vaccination est prévue. Il est indispensable de vous adresser à un vétérinaire pour connaître les modalités en vigueur lors d'un déplacement dans l'Union européenne.

Voyager vers la Belgique à partir d'un pays situé hors de l'Union Européenne

Les animaux doivent être accompagnés d'un certificat individuel dont le modèle a été fixé au niveau européen. Les

exigences sanitaires diffèrent suivant le pays de provenance. Il est indispensable de vous adresser à un vétérinaire pour connaître les modalités en vigueur lors d'un déplacement en provenance d'un pays hors de l'Union européenne.

Voyage à destination d'un pays qui ne fait pas partie de l'Union européenne

Outre les dispositions prévues par la législation européenne en cas de réimportation éventuelle, les conditions fixées par le pays de destination doivent être remplies. S'il subsiste des imprécisions au sujet des conditions exactes, il faut s'informer auprès de l'ambassade ou du consulat du pays concerné (voir aussi nos « Conseils par pays »).

Le transport international des chiens, chats et furets à titre commercial

Le certificat pour le transport commercial est fixé par la décision 2013/518/EU pour les mouvements intracommunautaires et par la décision 2013/519/EU pour les importations de pays tiers. Pour le transport international des chiens, chats et furets détenus à des fins commerciales, il existe déjà des exigences vétérinaires harmonisées. Ces animaux doivent subir un examen clinique par un vétérinaire agréé dans les 48 h avant le départ. Le vétérinaire peut noter ses constatations dans le nouveau passeport européen. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au :

Dr. Daphné Tamigniaux - SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement DG Animaux, Végétaux et Alimentation — Eurostation, bloc II, 7^e étage — Place Victor Horta 40, boîte 10 - 1060 Bruxelles
Tél. : 02 524 73 17 — Fax : 02 524 73 49
apf.vetserv@health.belgium.be
www.health.belgium.be

PETITE ANNONCE

Couple de retraités cherche, à louer, maison de ± 100 m², 3 ou 4 façades, 2 chambres, terrasse, garage ou carport située sur ± 300 m - de jardin clôturé. Libre à partir du 1er mars ou 1er avril 2022 au prix de 700 €/mensuel maximum dans la région de Cahors (Lot), Montaignu de Quercy (Tarn et Garonne), Moissac (Tarn et Garonne), Lafrançaise (Tarn et Garonne) Castelnau-Montratier (Lot)

CONTACTER: INFO@UFBE.BE

UNION FRANCOPHONE DES BELGES À L'ÉTRANGER asbl

18 rue Joseph II | 1000 Bruxelles | www.ufbe.be | Tél +32 (0) 2 217 13 99 | info@ufbe.be | Éditeur responsable : Christian Bauwens, Président.
Équipe de rédaction : Hugues du Roy de Blicquy, Pierre Jossart, Diego Angelini | Secrétariat : Amina Boukourna | Base de données : Stéphanie Oreins

**“Chuuut!!!
Ce véhicule est une location.”**
moving William's way

Europcar
moving your way

Réservez un véhicule de la gamme Selection et nous vous garantissons le modèle que vous avez réservé.

SELECTION

Conditions spéciales membres UFBE — pour plus d'infos : contacter l'UFBE.

Tarifs

● **Affiliation pour 12 mois à l'UFBE: 60€*** (y compris abonnement annuel au Journal, conseils individuels et services aux membres, notices, tarifs privilégiés « membres UFBE »)

* Montant à majorer la première année uniquement de 40€ pour droit d'entrée et frais de constitution du dossier de membre.

● **Abonnement version électronique: 25€ (6 numéros bimestriels)**

Formulaires et paiements sécurisés par carte de crédit ou virement bancaire sur le site www.ufbe.be (rubrique « Affiliation »)



ING IBAN : BE21 3100 54 97 1303 ● BIC : BBRUBEBB
BNPParibas FORTIS IBAN : BE64 210 047 423 352 ● BIC : GEBABEBB

Questions ? info@ufbe.be ou +32(0)2 217 13 99

Avec le soutien de

